

Nom du produit: MOBIL AERO HF  
Date de révision: 19 Déc 2019  
Page 1 de 12

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

### RUBRIQUE 1

### IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Cette FDS est conforme aux réglementations des Emirats Arabes Unis à la date de révision ci-dessus.

#### PRODUIT

**Nom du produit:** MOBIL AERO HF  
**Description du produit:** Huile de base et additifs  
**Code de produit:** 201550401010, 490128-00  
**Emploi prévu:** Fluide hydraulique pour l'aviation

#### IDENTIFICATION DE LA SOCIETE

**Fournisseur:** EXXONMOBIL  
407, EMARAT ATRIUM  
SHEIKH ZAYED ROAD  
P.O. BOX 33369  
DUBAI  
Emirats Arabes Unis

#### Information technique sur le produit

+20 2 2795 4850 (ARABE, FRANCAIS, ANGLAIS)

**Centre antipoison:** BAHRAIN +973 1787 5176 / E.A.U. +971 2 4048 538 OU 540 OU 541 / LIBAN +961 1 6140 01 OU 2 OU 3 OU 6 / KOWAIT +965 246 8537 OU 241 8165

### RUBRIQUE 2

### IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit est dangereux selon les directives réglementaires (voir la rubrique 15 de la FDS).

#### CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MELANGE:

Irritation cutanée : Catégorie 2. Toxicité par aspiration: Catégorie 1.  
Toxicité aquatique chronique : Catégorie 2.

#### ELEMENTS D'ETIQUETAGE:

##### Pictogrammes:



**Mention d'avertissement:** Danger

Nom du produit: MOBIL AERO HF

Date de révision: 19 Déc 2019

Page 2 de 12

## Mentions de danger :

Santé: H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 : provoque une irritation cutanée.

Environnemental: H411 : toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Conseils de prudence :

Prévention: P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P264: se laver la peau soigneusement après manipulation. P273: éviter le rejet dans l'environnement. P280: porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

Réponse: P301 + P310: EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P302 + P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon. P331 : ne PAS faire vomir. P332 + P313: En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P362 + P364: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P370 + P378: en cas d'incendie: utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse, un agent chimique sec ou du dioxyde de carbone (CO2) pour l'extinction. P391 : recueillir le produit répandu.

Stockage: P403 : stocker dans un endroit bien ventilé. P405 : garder sous clef.

Élimination: P501: Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales.

**Contient:** Distillats légers (pétrole), hydrotraités; Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités; Distillats moyens (pétrole), hydrotraités

## Autre information de danger:

### Dangers physiques / chimiques:

Le produit peut accumuler des charges statiques susceptibles de provoquer une ignition. Le produit peut dégager des vapeurs qui forment rapidement des mélanges inflammables. L'accumulation de vapeur peut flasher ou exploser en cas d'ignition. Combustible.

### Dangers sur la santé:

L'injection à haute pression sous la peau peut causer des lésions graves. Peut irriter les yeux, le nez, la gorge et les poumons.

### Dangers pour l'environnement:

Aucun danger supplémentaire.

**REMARQUE:** Ce produit ne doit pas être utilisé pour un quelconque autre usage que celui indiqué en rubrique 1, sans l'avis d'un expert. Les études de santé ont montré que l'exposition aux produits chimiques peut présenter des risques potentiels pour la santé chez l'homme qui peuvent varier d'une personne à l'autre.

## RUBRIQUE 3

## COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Ce produit est défini comme un mélange.

**Substances dangereuses devant être reportées : aucune.**

Nom du produit: MOBIL AERO HF

Date de révision: 19 Déc 2019

Page 3 de 12

Nom	CAS#	Concentration*	Codes de danger GHS
2,6-DI-TERT-BUTYL-P-CRESOL	128-37-0	0.25 - < 1%	H400(M factor 1), H410(M factor 1)
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	5 - < 10%	H304
Distillats naphéniques légers (pétrole), hydrotraités	64742-53-6	60 - < 70%	H227, H304
Distillats moyens (pétrole), hydrotraités	64742-46-7	15 - < 20%	H227, H304, H332, H315, H401, H411
PHENOL, ISOBUTYLE, PHOSPHATE (3:1)[TRIPHENYL PHOSPHATE >=25%]	68937-40-6	0.25 - < 1%	H400(M factor 1), H410(M factor 1)

\* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le produit est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

## RUBRIQUE 4 PREMIERS SECOURS

### INHALATION

Eloigner la personne touchée de la zone d'exposition. Les personnes portant assistance doivent éviter de s'exposer elles-mêmes ou d'exposer d'autres personnes. Employer une protection respiratoire adaptée. En cas d'irritation respiratoire, vertige, nausée ou perte de conscience, obtenir immédiatement une assistance médicale. En cas d'interruption de la respiration, employer un dispositif mécanique d'assistance respiratoire ou pratiquer le bouche-à-bouche.

### CONTACT CUTANE

Laver les zones de contact à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Si le produit est injecté dans ou sous la peau, ou dans une quelconque autre partie du corps, la personne doit immédiatement faire l'objet d'un examen chirurgical d'urgence par un médecin, quels que soient l'aspect et la taille de la lésion. Bien que les symptômes initiaux de l'injection sous pression puissent être minimes voire inexistantes, un traitement chirurgical précoce, dans les heures qui suivent, peut contribuer à réduire grandement l'étendue de la lésion à terme.

### CONTACT AVEC LES YEUX

Rincer abondamment à l'eau. En cas d'irritation, obtenir une assistance médicale.

### INGESTION

Obtenir des soins médicaux immédiats. Ne pas provoquer de vomissement.

### NOTE AU MEDECIN

En cas d'ingestion, le produit peut être aspiré dans les poumons et causer une pneumonie d'origine chimique. Traiter en conséquence.

## RUBRIQUE 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### MOYENS D'EXTINCTION

**Moyens d'extinction appropriés:** Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) pour éteindre les flammes.

**Moyens d'extinction inappropriés:** Jets d'eau directs.

### LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Instructions de lutte contre l'incendie:** Evacuer la zone. Empêcher l'écoulement des produits de lutte

Nom du produit: MOBIL AERO HF

Date de révision: 19 Déc 2019

Page 4 de 12

contre l'incendie vers les circuits d'eau potable et les égouts. Les pompiers doivent utiliser un équipement de protection standard et dans les espaces confinés un appareil respiratoire individuel (ARI). Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les surfaces exposées au feu et pour protéger le personnel.

**Dangers inhabituels d'incendie:** Combustible. Le produit pulvérisé sous pression peut former un mélange inflammable. Produit dangereux. Les pompiers doivent envisager l'utilisation des équipements de protection indiqués à la rubrique 8.

**Produits de combustion dangereux:** Aldéhydes, Sous-produits de combustion incomplète, Oxydes de carbone, Oxydes de phosphore, Fumée et vapeurs, Oxydes de soufre

## PROPRIETES D'INFLAMMABILITE

**Point d'éclair [Méthode]:** >82°C (180°F) [ASTM D-93]

**Limites d'inflammabilité (Pourcentage volumique approximatif dans l'air):** LEL: 0.7 UEL: 7.0  
[Estimation]

**Température d'auto-inflammation:** >225°C (437°F)

## RUBRIQUE 6

### MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

## PROCEDURES DE NOTIFICATION

En cas de déversement ou de dispersion accidentelle, informer les autorités compétentes conformément aux réglementations en vigueur.

## MESURES DE PROTECTION

Eviter le contact avec le produit déversé. Avertir ou évacuer les résidants des zones avoisinantes et sous le vent si la toxicité ou l'inflammabilité du produit l'impose. Voir les mesures de lutte contre l'incendie à la rubrique 5. Se reporter à la rubrique Identification des dangers pour les dangers. Se reporter à la rubrique 4 pour les mesures de premiers secours. Se reporter à la rubrique 8 pour les exigences minimales en matière d'équipement de protection individuelle. Des mesures de protection supplémentaires peuvent être nécessaires, en fonction de circonstances spécifiques et/ou du jugement autorisé des secouristes.

Gants de travail (de préférence avec manchette) offrant une résistance appropriée aux produits chimiques. Remarque : les gants en polyacétate de vinyle (PVA) ne résistent pas à l'eau et ne conviennent pas pour des situations d'urgence. Si un contact avec le produit chaud est possible ou anticipé, des gants résistant à la chaleur et calorifugés sont recommandés. Protection respiratoire : un équipement de protection respiratoire ne sera nécessaire que dans certaines situations spécifiques, ex. formation de brouillards. On peut employer un équipement de protection respiratoire demi-visage ou intégral à filtre pour poussières/vapeurs organiques ou un appareil de protection respiratoire autonome (APRA) en fonction de l'importance du déversement et du niveau d'exposition potentiel. S'il n'est pas possible de caractériser complètement l'exposition ou si une atmosphère déficiente en oxygène est possible ou anticipée, le port d'un APRA est recommandé. Le port de gants de travail résistants aux hydrocarbures est recommandé. Les gants en polyacétate de vinyle (PVA) ne résistent pas à l'eau et ne conviennent pas pour des situations d'urgence. Des lunettes de protection contre les produits chimiques sont recommandées si des projections ou un contact avec les yeux sont possibles. Petits déversements : des vêtements de travail normaux antistatiques sont généralement adaptés. Déversements importants : il est recommandé d'utiliser une combinaison intégrale résistante aux produits chimiques et antistatique.

## GESTION DES DEVERSEMENTS

**Déversement terrestre:** Eliminer toutes les sources d'ignition (ne pas fumer, pas de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Stopper la fuite si cela peut se faire sans risque. Tout matériel

Nom du produit: MOBIL AERO HF

Date de révision: 19 Déc 2019

Page 5 de 12

utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Ne pas marcher dans le produit déversé, ni le toucher. Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, égouts, sous-sols ou espaces clos. Une mousse rabattant les vapeurs peut être utilisée pour les réduire. Utiliser des outils propres ne produisant pas d'étincelles pour recueillir le produit absorbé. Absorber ou couvrir de terre sèche, sable ou un autre matériau non combustible et transférer dans des conteneurs. Déversements importants : la pulvérisation d'eau peut abattre les vapeurs mais risque de ne pas empêcher l'inflammation dans les espaces clos. Petits déversements : Absorber avec de la terre, du sable ou un autre matériau non combustible et transférer dans des conteneurs en vue d'une élimination ultérieure.

**Déversement dans l'eau:** Stopper la fuite si cela peut se faire sans risque. Contenir immédiatement le déversement à l'aide de barrages flottants. Avertir les autres navires. Eliminer de la surface par écrémage ou à l'aide d'absorbants appropriés. Demander conseil à un spécialiste avant d'utiliser des agents dispersants.

Les recommandations concernant les déversements terrestres et dans l'eau sont basées sur le scénario de déversement le plus probable pour ce produit ; toutefois, les conditions géographiques, le vent, la température (et dans le cas d'un déversement dans l'eau) le courant et la direction du courant ainsi que la vitesse peuvent grandement influencer les actions appropriées à entreprendre. Pour cette raison, les experts locaux doivent être consultés. Note : Les réglementations locales peuvent prescrire ou limiter les actions à entreprendre.

## PRECAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Déversements importants : Endiguer à bonne distance du déversement en vue d'une récupération et d'une élimination ultérieures. Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, égouts, sous-sols ou espaces clos.

## RUBRIQUE 7

## MANIPULATION ET STOCKAGE

### MANIPULATION

Eviter le contact avec la peau. Eviter de respirer d'une manière prolongée les brouillards et les vapeurs chauffées. Empêcher les petits déversements et les fuites pour éviter les glissades. Le produit peut accumuler des charges statiques susceptibles de provoquer une étincelle électrique (source d'ignition). Lorsque le produit est manipulé en vrac, une étincelle électrique est susceptible d'enflammer toute vapeur inflammable provenant des liquides ou des résidus pouvant être présents (par exemple, durant les opérations de connexion/déconnexion au chargement). Appliquer des procédures de mise à la terre appropriées. Cependant, la mise à la terre peut ne pas éliminer le risque d'accumulation d'électricité statique. Consulter les normes locales applicables à titre de conseil. D'autres références utiles sont American Petroleum Institute 2003 (Protection Against Ignitions Arising out of Static, Lightning and Stray Currents) ou National Fire Protection Agency 77 (Recommended Practice on Static Electricity) ou CENELEC CLC/TR 50404 (Electrostatique - Code de bonne pratique pour la prévention des risques dus à l'électricité statique)

**Accumulateur de charges statiques:** Ce produit accumule l'électricité statique.

### STOCKAGE

Le type de conteneur utilisé pour stocker le produit peut avoir un effet sur l'accumulation statique et la dissipation. Garder le conteneur fermé. Manipuler les récipients avec précaution. Ouvrir lentement pour contrôler une décompression éventuelle. Entreposer dans un endroit frais et bien ventilé. Les conteneurs de stockage doivent être mis à la terre. Les conteneurs de stockage fixes, récipients de transfert et l'équipement associé doivent être mis à la terre pour éviter l'accumulation d'électricité statique.

## RUBRIQUE 8

## CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Nom du produit: MOBIL AERO HF

Date de révision: 19 Déc 2019

Page 6 de 12

## VALEURS LIMITES D'EXPOSITION

Valeurs limites d'exposition (Note : les valeurs limites d'exposition ne sont pas additives)

Nom de la substance	Forme	Limite / Standard			Remarque	Source
		VME	mg/m <sup>3</sup>			
2,6-DI-TERT-BUTYL-P-CRESOL	Fraction inhalable et vapeur	VME	2 mg/m <sup>3</sup>			VLE d'Abu Dhabi
2,6-DI-TERT-BUTYL-P-CRESOL		VME	10 mg/m <sup>3</sup>			GCC TLVs
2,6-DI-TERT-BUTYL-P-CRESOL		VME	10 mg/m <sup>3</sup>			Bahrain VLEs
2,6-DI-TERT-BUTYL-P-CRESOL		VME	10 mg/m <sup>3</sup>			UAE LEPs
2,6-DI-TERT-BUTYL-P-CRESOL	Fraction inhalable et vapeur	VME	2 mg/m <sup>3</sup>			ACGIH
DISTILLATS LEGERS HYDROTRAITES (PETROLE) [total des vapeurs d'hydrocarbures]	Non-aérosol	VME	200 mg/m <sup>3</sup>		PEAU	VLE d'Abu Dhabi
DISTILLATS LEGERS HYDROTRAITES (PETROLE) [total des vapeurs d'hydrocarbures]	Non-aérosol	VME	200 mg/m <sup>3</sup>		PEAU	ACGIH
Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités	Fraction inhalable	VME	5 mg/m <sup>3</sup>			VLE d'Abu Dhabi
Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités		VME	0.2 mg/m <sup>3</sup>			VLE d'Abu Dhabi
Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités	Fraction inhalable	VME	5 mg/m <sup>3</sup>			ACGIH
Distillats moyens (pétrole), hydrotraités	Fraction inhalable	VME	5 mg/m <sup>3</sup>			VLE d'Abu Dhabi

**Valeurs limites d'exposition pour les substances pouvant se former lors de la manipulation de ce produit :**

En cas de formation de brouillards ou d'aérosols, la valeur suivante est recommandée: 5 mg/m<sup>3</sup> - ACGIH TLV (fraction inhalable).

Note : Des renseignements sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenus auprès des agences ou instituts suivants :

## MESURES D'ORDRE TECHNIQUE

Le niveau de protection et les types de contrôle nécessaires varieront selon les conditions d'exposition potentielles. Mesures de contrôle à envisager:

Utiliser un dispositif de ventilation antidéflagrant pour rester en dessous des limites d'exposition.

## PROTECTION INDIVIDUELLE

Les choix des équipements de protection individuelle dépendent des conditions d'exposition potentielles, notamment en fonction de l'application, des pratiques de manipulation, de la concentration et de la ventilation. Les renseignements ci-dessous relatifs au choix des équipements de protection sont basés sur l'utilisation normale prévue de ce produit.

**Protection respiratoire:** Si les mesures techniques ne permettent pas de maintenir les concentrations de contaminants présents dans l'air à un niveau adéquat pour protéger la santé des travailleurs, le port d'un appareil respiratoire agréé peut s'avérer nécessaire. Le choix de l'appareil respiratoire, son utilisation et son

Nom du produit: MOBIL AERO HF

Date de révision: 19 Déc 2019

Page 7 de 12

entretien doivent être en conformité avec les recommandations réglementaires lorsqu'elles sont applicables.  
Les types d'appareils respiratoires à envisager sont :

Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation avec une ventilation suffisante.

En présence de concentrations élevées dans l'air, utiliser un appareil respiratoire autonome agréé. Les appareils respiratoires à bouteille destinés à l'évacuation peuvent être indiqués lorsque les niveaux d'oxygène sont trop faibles, les niveaux de détection des gaz/vapeur sont bas ou si la capacité des filtres purificateurs d'air peut être dépassée.

**Protection des mains:** Tout renseignement spécifique sur les gants est fourni sur la base des publications existantes et des données fournies par les fabricants de gants. L'adaptation des gants et leur durée maximale d'utilisation différeront selon les conditions spécifiques d'utilisation. Obtenir l'avis du fabricant de gants quant au choix des gants et à leur durée d'usage pour vos conditions d'utilisation. Contrôler et remplacer les gants endommagés. Les types de gants à envisager pour ce produit sont notamment:

Le port de gants de protection chimique est recommandé. Nitrile

**Protection des yeux:** Lorsque le contact avec le produit est possible, le port de lunettes de sécurité à écrans latéraux est recommandé.

**Protection de la peau et du corps:** Tout renseignement spécifique sur les vêtements est fourni sur la base des publications existantes et des données fournies par les fabricants de vêtements. Les types de tenues à envisager pour ce produit sont notamment:

Le port d'une tenue résistant aux produits chimiques et aux produits pétroliers est recommandé.

**Mesures d'hygiène spécifiques:** Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Mettre au rebut les vêtements et les chaussures contaminées qui ne peuvent pas être nettoyées. Pratiquer un bon nettoyage.

## CONTROLES D'ORDRE ENVIRONNEMENTAL

Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol. Protéger l'environnement en appliquant les mesures de contrôle appropriées pour éviter ou limiter les émissions.

## RUBRIQUE 9

## PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Les propriétés physiques et chimiques sont fournies pour des considérations de sécurité, santé et environnement uniquement et sont susceptibles de ne pas totalement décrire les spécifications du produit. Pour de plus amples informations, consulter le fournisseur.

### INFORMATIONS GENERALES

**Etat physique:** liquide

**Couleur:** Rouge

**Odeur:** Caractéristique

**Seuil olfactif:** N/D

### INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT LA SANTE, LA SECURITE ET L'ENVIRONNEMENT

**Densité (à 15 °C):** 0.88

**Inflammabilité (solide, gaz):** N/A

**Point d'éclair [Méthode]:** >82°C (180°F) [ASTM D-93]

**Limites d'inflammabilité (Pourcentage volumique approximatif dans l'air):** LEL: 0.7 UEL: 7.0

Nom du produit: MOBIL AERO HF  
 Date de révision: 19 Déc 2019  
 Page 8 de 12

[Estimation]

**Température d'auto-inflammation:** >225°C (437°F)  
**Point d'ébullition / Intervalle:** N/D  
**Température de décomposition:** N/D  
**Densité de vapeur (air = 1):** N/D  
**Tension de vapeur:** [N/D à 20°C]  
**Taux d'évaporation (Acétate de n-butyle = 1):** N/D  
**pH:** N/A  
**Log Pow (coefficient de répartition n-octanol/eau):** N/D  
**Solubilité dans l'eau:** Négligeable  
**Viscosité:** 13.8 cSt (13.8 mm<sup>2</sup>/sec) à 40°C | 5.1 cSt (5.1 mm<sup>2</sup>/sec) à 100°C  
**Propriétés oxydantes:** Voir la rubrique concernant l'identification des dangers.

## AUTRES INFORMATIONS

**Point de congélation:** N/D  
**Point de fusion:** N/A  
**Point d'écoulement:** -60°C (-76°F)  
**Extrait DMSO (huile minérale seulement), IP-346:** < 3 % pds

## RUBRIQUE 10 STABILITE ET REACTIVITE

**STABILITE:** Le produit est stable dans les conditions normales.

**CONDITIONS A EVITER:** Flammes nues et sources d'ignition d'énergie élevée.

**MATERIAUX A EVITER:** Oxydants forts

**PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX:** Produit ne se décomposant pas à température ambiante.

**POSSIBILITE DE REACTIONS DANGEREUSES:** Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

## RUBRIQUE 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### TOXICITE AIGUE

<u>Voie d'exposition</u>	<u>Conclusion / Remarques</u>
<b>Inhalation</b>	
Toxicité: Aucune donnée de référence pour ce produit.	Faiblement toxique. Basé sur l'évaluation des composants.
Irritation: Aucune donnée de référence pour ce produit.	Des températures élevées une action mécanique peuvent produire des vapeurs, brouillards ou émanations susceptibles d'être irritants pour les yeux, le nez, la gorge ou les poumons.
<b>Ingestion</b>	
Toxicité: Aucune donnée de référence pour ce produit.	Faiblement toxique. Basé sur l'évaluation des composants.
<b>PEAU</b>	
Toxicité: Aucune donnée de référence pour ce produit.	Faiblement toxique. Basé sur l'évaluation des composants.



Nom du produit: MOBIL AERO HF

Date de révision: 19 Déc 2019

Page 9 de 12

Irritation: Aucune donnée de référence pour ce produit.	Irritant pour la peau. Basé sur l'évaluation des composants.
<b>YEUX</b>	
Irritation: Aucune donnée de référence pour ce produit.	Peut causer une gêne oculaire légère et passagère. Basé sur l'évaluation des composants.

## AUTRES EFFETS SUR LA SANTÉ DUS À UNE EXPOSITION À COURT ET LONG TERME

Des effets, entre autres sanitaires, par sensibilisation, mutagénicité, toxicité pour la reproduction, cancérogénicité, toxicité pour certains organes cible (par exposition unique ou répétée) ou toxicité par aspiration, sous-chronique, chronique, respiratoire ou cutanée, sont attendus d'après l'expérience humaine et/ou les données expérimentales chez l'humain.

### Pour le produit lui-même:

L'exposition prolongée ou répétée peut provoquer une irritation de la peau, des yeux ou des voies respiratoires. De petites quantités de liquide aspirées dans les poumons durant l'ingestion ou le vomissement sont susceptibles de causer une pneumonie chimique ou un œdème pulmonaire.

### Contient:

Huile de base fortement raffinée : Non cancérogène lors d'études sur l'animal. Le produit représentatif passe positivement le test d'Ames modifié, l'IP-346, et/ou autres tests de dépistage. Des études dermales et d'inhalation ont mis en évidence des effets minimes ; une infiltration non spécifique des cellules immunitaires dans les poumons, une déposition de l'huile et une formation de granulome minime. Non sensibilisant dans les tests sur animaux. Distillats moyens : cancérogènes lors d'essais sur l'animal. Les essais d'application cutanée à vie produisent des tumeurs, mais le mécanisme est lié aux cycles répétés de lésion cutanée et d'hyperplasie restauratrice. Ce mécanisme est considéré comme peu probable chez l'homme chez qui une telle irritation prolongée ne serait pas tolérée. Ne provoque pas de mutations in-vitro. L'inhalation de vapeurs n'a pas d'effets sur la reproduction ou le développement des animaux de laboratoire. L'inhalation de concentrations élevées chez l'animal conduit à une irritation des voies respiratoires, des modifications des poumons et une réduction de la fonction pulmonaire. Non sensibilisant dans les tests sur l'animal.

## RUBRIQUE 12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

L'information fournie est basée sur les données disponibles du produit, les composants du produit, ou pour les produits similaires, par l'application de principes d'extrapolation.

### ECOTOXICITE

Produit -- Susceptible d'être toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme sur l'environnement aquatique.

### MOBILITE

Composant très volatil -- Fortement volatil, va se répartir rapidement dans l'air. N'est pas susceptible de se répartir dans les sédiments et la phase solide des eaux usées.

Composant moins volatil -- Peu soluble, flotte et est susceptible de migrer de l'eau vers la terre. Susceptible de se répartir entre les sédiments et la phase solide des eaux usées.

### PERSISTANCE ET DEGRADABILITE

#### Biodégradation:

Composants -- Probablement intrinsèquement biodégradable.

### POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

Majorité des composants -- Présente un risque de bioaccumulation, toutefois métabolisme et propriétés

Nom du produit: MOBIL AERO HF

Date de révision: 19 Déc 2019

Page 10 de 12

---

physiques peuvent réduire la bioconcentration et limiter la biodisponibilité.

**RUBRIQUE 13****CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**

Les recommandations pour l'élimination concernent le produit tel qu'il est fourni. L'élimination doit se faire conformément aux lois et réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

**CONSEILS RELATIFS A L'ELIMINATION**

Ce produit peut être utilisé comme combustible dans une chaudière contrôlée, ou éliminé par incinération contrôlée à très hautes températures afin d'empêcher la formation de produits de combustion indésirables. Protégez l'environnement. Éliminez les huiles usées dans les sites agréés. Évitez les contacts avec la peau. Ne mélangez pas l'huile usagée avec des solvants, du liquide de frein ou de refroidissement pour moteur.

**Mise en garde concernant les emballages vides** Alerte Récipient Vide (si applicable) : Les récipients vides peuvent contenir des résidus, ils sont potentiellement dangereux. Ne pas essayer de re-remplir ou de nettoyer les récipients sans instructions appropriées. Les fûts vides doivent être entièrement rincés et stockés dans un endroit sûr jusqu'à une élimination appropriée ou un re-conditionnement approprié. Les récipients vides ne doivent être collectés pour recyclage, récupération ou élimination que par un prestataire convenablement qualifié ou agréé, et conformément aux réglementations gouvernementales. **NE PAS METTRE SOUS PRESSION, COUPER, SOUDER, BRASER, PERCER, BROYER OU EXPOSER DE TELS RÉCIPIENTS A LA CHALEUR, AU FEU, AUX ÉTINCELLES, A L'ÉLECTRICITÉ STATIQUE OU TOUTE AUTRE SOURCE D'IGNITION. ILS PEUVENT EXPLOSER ET ENTRAÎNER DES BLESSURES OU LA MORT.**

**RUBRIQUE 14****INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****TERRE (ADR/RID)**

**Nom d'expédition exact:** MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (PHENOL, ISOBUTYLE, PHOSPHATE (3:1)[TRIPHENYL PHOSPHATE >=25%], 2,6-DI-TERT-BUTYL-P-CRESOL, Distillats moyens (pétrole), hydrotraités)

**Classe de danger:** 9

**Code de classification:** M6

**Numéro ONU:** 3082

**Groupe d'emballage:** III

**Étiquette(s):** 9, EHS

**Numéro d'identification de danger:** 90

**Code d'action d'urgence (EAC) Hazchem:** 3Z

**MER (IMDG)**

**Nom d'expédition exact:** MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (PHENOL, ISOBUTYLE, PHOSPHATE (3:1)[TRIPHENYL PHOSPHATE >=25%], 2,6-DI-TERT-BUTYL-P-CRESOL, Distillats moyens (pétrole), hydrotraités)

**Classe et division de danger:** 9

**Numéro EMS:** F-A, S-F

**Numéro ONU:** 3082

Nom du produit: MOBIL AERO HF

Date de révision: 19 Déc 2019

Page 11 de 12

**Groupe d'emballage:** III

**Polluant Marin:** Aucun

**Etiquette(s):** 9

**Nom du document de transport:** UN3082, MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (DISTILLAT MOYEN HYDROTRAITE (PETROLE), 2,6-DI-TERT-BUTYL-P-CRESOL, PHENOL, ISOBUTYLE, PHOSPHATE (3:1)[TRIPHENYL PHOSPHATE >=25%]), 9, GE III

Remarque: Non soumis aux dispositions de la UN3082, matières dangereuses du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a., si elles sont expédiées en quantités de 5 litres ou moins par conditionnement à combinaison unique ou intérieure, conformément au code IMDG 2.10.2.7.

## AIR (IATA)

**Nom d'expédition exact:** MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (PHENOL, ISOBUTYLE, PHOSPHATE (3:1)[TRIPHENYL PHOSPHATE >=25%], 2,6-DI-TERT-BUTYL-P-CRESOL, Distillats moyens (pétrole), hydrotraités)

**Classe et division de danger:** 9

**Numéro ONU:** 3082

**Groupe d'emballage:** III

**Etiquette(s):** 9, EHS

**Nom du document de transport:** UN3082, MATIERES DANGEREUSES DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (DISTILLAT MOYEN HYDROTRAITE (PETROLE), 2,6-DI-TERT-BUTYL-P-CRESOL, PHENOL, ISOBUTYLE, PHOSPHATE (3:1)[TRIPHENYL PHOSPHATE >=25%]), 9, GE III

[Remarque: Non soumis aux dispositions de la UN3082, matières dangereuses du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a., si elles sont expédiées en quantités de 5 litres ou moins par conditionnement à combinaison unique ou intérieure, conformément à la disposition spéciale A197.]

## RUBRIQUE 15

### INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

**Ce produit est considéré dangereux selon la classification des produits chimiques basée sur le Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH).**

## STATUT REGLEMENTAIRE ET LOIS ET REGLEMENTATIONS APPLICABLES

**Listé ou exempt de la liste/notification sur les inventaires chimiques suivants (Peut contenir des substances sujettes à notification active à l'inventaire TSCA de l'EPA avant l'importation aux États-Unis):** AICS, DSL, ENCS, IECSC, ISHL, KECI, PICCS, TCSI, TSCA

## RUBRIQUE 16

### AUTRES INFORMATIONS

**N/D = Non déterminé, N/A = Non applicable, Sans objet**

**LEGENDE DES MENTIONS DE DANGER FIGURANT DANS LA RUBRIQUE 3 DE CE DOCUMENT (pour information uniquement) :**

H227 : liquide combustible ; Liquides inflammables, catégorie 4

H304 : peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires ; Danger par aspiration, Cat. 1

H315 : provoque une irritation cutanée ; Corrosion cutanée/irritation cutanée, Cat. 2

H332 : Nocif par inhalation ; Toxicité aiguë par inhalation, catégorie de danger 4

H400 : très toxique pour les organismes aquatiques ; Dangers pour le milieu aquatique, danger aigu, Cat. 1

H401 : toxique pour les organismes aquatiques ; Dangers pour le milieu aquatique, danger aigu, Cat. 2

Nom du produit: MOBIL AERO HF

Date de révision: 19 Déc 2019

Page 12 de 12

---

H410 : très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme ; Dangers pour le milieu aquatique, danger chronique, Cat. 1

H411 : toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme ; Dangers pour le milieu aquatique, danger chronique, Cat. 2

**LES REVISIONS SUIVANTES ONT ETE FAITES DANS CETTE FICHE DE DONNEES DE SECURITE:**

Mises à jour effectuées conformément à la mise en place des exigences GHS.

---

Les informations et recommandations figurant dans ce document sont, à la connaissance d'ExxonMobil, exactes et fiables à la date de publication. Vous pouvez contacter ExxonMobil pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible édité par ExxonMobil. Ces informations et les recommandations sont mises, pour prise en compte et examen, à la disposition de l'utilisateur. Il est de la responsabilité de celui-ci de s'assurer que le produit convient à l'utilisation qu'il en prévoit. Si l'acheteur reconditionne ce produit, il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer que les informations concernant la santé, la sécurité et les autres informations nécessaires figurent avec et/ou sur le conteneur. Les mises en garde et les procédures pour manipuler en toute sécurité doivent être fournies aux utilisateurs et manipulateurs. L'altération de ce document est strictement interdite. Sous réserve de dispositions légales statuant autrement, la republication ou la retransmission de ce document, en totalité ou partie, n'est pas permise. Le terme "ExxonMobil" est utilisé pour des raisons de commodité, et peut faire référence à une ou plusieurs sociétés, telles que ExxonMobil Chemical Company, Exxon Mobil Corporation ou toute société affiliée dans laquelle serait détenu un intérêt direct ou indirect.

---

À usage interne seulement

MHC: 2A, 0, 0, 0, 4, 1

PPEC: C

DGN: 2005457XAE (1015359)

---